

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux le 23 septembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Thézac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MUCHA, Maire.

Date de convocation le 19 septembre 2022.

PRESENTS : MUCHA Jean-Luc - LIOT Didier - GOUL Francis - MUCHA Sandrine - ROBERT Claudette
BARRIERE Renaud - TERRAL Marie-Claude - DERRIEN Maurice - BOUYSSOU
Catherine LIOT Brice -

EXCUSES : BOUYSSOU Cédric -

SECRETAIRE : Mme TERRAL Marie-Claude

PROCURATIONS : BOUYSSOU Cédric à BOUYSSOU Catherine-

3.3 – DOMAINE ou PATRIMOINE - LOCATIONS / 014-2022

1 – LOGEMENT COMMUNAL n°1 – montant du loyer :

Monsieur le Maire expose que le logement communal n°1 sera libéré au 31 octobre 2022 et qu'une nouvelle locataire est également intéressée pour le louer à partir du 1^{er} novembre 2022.

Quelques travaux sont envisagés pour cette nouvelle mise à la location.

Monsieur le Maire propose de louer ce logement au prix de 370,00 € par mois charge non comprises. Une clause concernant la location de la salle des fêtes, qui est mitoyenne du logement, sera ajoutée dans le bail de location.

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- Fixe le loyer mensuel de ce logement communal n° 1 à : **370,00€** - Révision chaque année au 1^{er} janvier en fonction de l'IRL (Indice de Révision des Loyers),
- Décide que les charges locatives seront supportées par les locataires (eau, électricité),
- Fixe à 1 mois de loyer le montant de la caution,
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

7.1 – DECISIONS BUDGETAIRES / 015-2022

2.1– Devis Voirie rurale 2022 :

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire d'intervenir pour la réfection de 2 voiries rurales :

- Chemin rural des "Claussades"
- Chemin rural du Tournier "Soldat"

A ce titre, il présente les devis reçus en mairie de :

L'entreprise DETP DELBES – LAROQUE TIMBAUT pour les montants suivants :

- Chemin rural des "Claussades" - 4 047,25 € HT soit 4 856,70 € TTC,
 - Chemin rural du Tournier "Soldat" - 6 096,00 € HT soit 7 315,20 € TTC,
- Soit 12 171,90 € TTC.**

L'entreprise J-L BOTTACIN – CONDEZAYGUES pour les montants suivants :

- Chemin du Tournier "Soldat" - 11 849,80 HT **soit 14 219,76 € TTC.**

Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- Décide de retenir le devis de L'entreprise DETP DELBES – LAROQUE TIMBAUT pour un montant total de travaux de 10 143.25 € HT soit 12 171.90 € TTC.

- Décide de porter la dépense en fonctionnement à l'article 615231 et en investissement à l'article 2151,
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

7.1.2- DECISIONS BUDGETAIRES / 016-2022

2.2 – Budget 2022 : Décision Modificative n°2 :

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à des réajustements budgétaires de la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2022, comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	Art 6288	-	8.900,00 €
	Art 6411	+	1.000,00 €
	Art 6574	+	500,00 €
	Art 023	+	7.400,00 €

Section d'investissement

Recettes	Art 021	+	7.400,00 €
Dépenses	Art 2151	+	7.400,00 €

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- Accepte la décision modificative n°2 du BP 2022 présentée,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

5.3.4.0.0 – Institutions et vie politique / Désignation de représentants / Autres / 017-2022

3 – Désignation d'un délégué défense contre l'incendie et secours :

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que le décret du 29 juillet 2022, pris pour l'application de l'article 13 de la loi 2021-1520 du 25 novembre 2021 dite « Loi Matras » visant à consolider notre modèle de sécurité civile, précise les conditions et les modalités de création et d'exercice des fonctions de conseiller municipal correspondant incendie et secours.

Ce décret indique qu'à défaut de désignation d'un adjoint au maire ou d'un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile, le correspondant incendie et secours est désigné par le maire parmi les adjoints ou les conseillers municipaux.

Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Dans le cadre de ses missions, le correspondant incendie et secours peut sous l'autorité du maire :

- Informer et sensibiliser les habitants de la commune et le conseil municipal sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile.
- Préparer les mesures de sauvegarde, obligation de planification et d'information préventive.
- Organiser des moyens de secours à la protection des personnes, des biens et de l'environnement.
- Organiser les secours et soins d'urgences aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évaluation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, désigne :

- Monsieur Brice LIOT, titulaire.
Et monsieur, Maurice DERRIEN, suppléant.

7.5 – FINANCES LOCALES / 018-2022 :

4 – Budget Primitif 2022 : complément des subventions aux associations :

Dans le cadre de l'établissement du budget communal de l'exercice 2022, Il est proposé de procéder à une nouvelle ligne budgétaire de subventions pour l'association communale le BAT :

➤ Le Bistrot BAT 500 €

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- Décide d'accorder la subvention énumérée ci-dessus et d'inscrire la dépense au budget 2022 à l'article 6574,
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

La séance du conseil municipal du 23 septembre 2022 est levée à 20h00.

**Fait et délibéré les jour, mois et an.
Ont signé au Registre les membres présents**

MUCHA Jean-Luc

LIOT Didier

GOUL Francis

MUCHA Sandrine

ROBERT Claudette

BARRIERE Renaud

TERRAL Marie-Claude

DERRIEN Maurice -

BOUYSSOU Catherine

LIOT Brice